

Les comptes dans le rouge ? Vraiment ?

Parler de finances, et a fortiori de finances publiques, à des interlocuteurs dont ça n'est pas l'intérêt premier, est toujours compliqué.

Pourtant c'est nécessaire, surtout lorsque cela permet de rétablir certaines vérités.

La nouvelle équipe municipale et ses affidés ne cessaient depuis des semaines de vous rebattre les oreilles de : « *nous avons trouvé une situation incroyable, les dossiers ont disparu, les comptes sont dans le rouge...* ». Ce qui était dit pour la ville, l'était aussi pour la communauté d'agglomération où « ti Claude », pour les intimes, avait lancé la déroute de Coquelles sur le ton de : « *faillite de la CAC, le maire de Coquelles...* ».

Chaque année, en juin pour la ville et la CAC, on examine le compte administratif de l'année précédente (la photo à un moment donné - soit le 31/12/2007 - des comptes), on compare avec le même travail réalisé par le percepteur municipal. Enfin s'il reste quelque argent, on décide de l'utiliser pour telles ou telles actions.

Première remarque, les comptes des collectivités et ceux du percepteur sont conformes (ouf !).

Seconde remarque il reste de l'argent dans les deux collectivités : 5,7 millions d'euros à la ville, presque 5 millions d'euros à la CAC.

A cet instant précis, comme nous, vous vous dites : « *mais enfin, on nous avait dit que..* ». « *On nous avait dit* » a tout simplement agi selon la formule : « mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose... »

Cette réalité vient naturellement démontrer si besoin était que la vérité finit toujours par triompher.

Pourtant le fait que la preuve de la bonne gestion de l'équipe précédente vienne d'être démontrée, ne garantit pas que nous n'ayons pas d'ennuis à l'avenir !

Prenons l'exemple d'un couple dont le revenu mensuel est de : deux fois 1200 euros, qui s'engage dans l'achat d'une maison avec l'accord de la banque pour : 800 euros mensuel et n'a pas d'autres prêts, tout va bien !

Puis sans que l'on sache pourquoi, le couple décide d'acheter deux petites voitures neuves : deux fois 200 euros/mois, des meubles pour 150euros/mois, et quelque temps plus tard l'un des deux décide de travailler à mi-temps !

Et bien d'une situation où l'on avait $2400-800=1600$ euros pour vivre par mois, on se retrouve avec pas grand chose et la certitude de problèmes à venir ! : $1800-800-400-150=450$.

Cet exemple vous permettra de comprendre ce qui arrive doucement mais sûrement pour la ville et la CAC.

Depuis leur arrivée la princesse et son toutou, ne cessent de dépenser, sans économies majeures, annulent des décisions créatrices de ressources, sans aucune compensation à venir !

Très rapidement ils vont vider les caisses, nous mettant des dettes par-dessus la tête ! C'est pourquoi au plus vite, il nous faut informer la population !



Vous n'y étiez pas ? Vous avez raté ça !

Florilège de ce qu'on a pu entendre lors du conseil municipal du 25 juin :

- à M. François qui demandait des nouvelles du lotissement qui devrait voir le jour rue Anatole France, M. Agyus répondait : « Rien n'est décidé. »

- à M. Mascret qui voulait savoir, concernant le stade de l'Épopée et la décision de ne pas faire le terrain synthétique, à combien s'élèverait réellement l'économie (car aux 600 000 € de coût du terrain synthétique, et d'économies prétendues par la majorité, il faut enlever le coût des aménagements en cours ou déjà réalisés et qu'il faudra bien payer), Mme Bouchart répondait : « des économies, il va en rester ! » Quant à avoir plus de précisions... il faudra repasser !

- à M. François qui déclarait que, compte-tenu des conditions climatiques dans la région, un terrain artificiel est indispensable et qu'il faudrait envisager d'aménager le terrain de Julien Denis en synthétique, Mme Bouchart répondait : « Nous sommes en plein dans le projet que vous annoncez. » Autrement dit, un

terrain synthétique, c'est stupide au stade de l'Épopée, mais une super idée à Julien Denis... Cherchez l'erreur !

- à M. Hénin qui mettait le doigt là où ça fait mal en stipulant que la vente (apparemment anodine) d'une maison appartenant à la ville, cachait en réalité l'enterrement de 1^{ère} classe d'un projet associé à l'ANRU (rénovation urbaine qui concerne les quartiers Fontinettes, Van Gruten, Château d'eau), Mme Bouchart rétorquait : « Vous ne digérez pas la défaite et le verdict démocratique ! Il est temps de faire découvrir l'état dans lequel vous avez laissé la ville après 37 ans de règne ! » (On cherche encore le rapport, si vous pouviez nous aider...). Et de poursuivre. « Il y en a marre de vos mises en cause personnelles (??) à travers vos tracts et journaux... Vous essayez de convaincre des personnes naïves qui croient à vos sornettes (!!!). » M. Hénin demandait alors l'inscription au procès verbal pour mise en cause personnelle. Refusé par la Princesse. On verra ce qu'auront fait les services...

Au secours, on m'attaque !

Fidèle à ses opinions, le Journal de Natacha ne cesse de voler au secours de sa princesse-patronne. Après un premier compte-rendu du conseil jugé sans doute trop « soft » par la direction, le quotidien est revenu sur la séance de mercredi dernier dans son édition du vendredi. Et là, petite phrase de l'auteur-chevalier blanc : « Néanmoins, le ton de certaines répliques – dans lesquelles on avait parfois du mal à savoir si Jacky Hénin s'adressait à un adversaire politique ou à quelqu'un qu'il visait à titre plus personnel – a prouvé que la mésentente n'a rien de cordial. » On a failli trouver ça stupide (surtout que nous, on y était au conseil...) et puis on s'est rappelé que c'était le Journal de Natacha, et qu'en tant que journal d'opinions, il peut tout à fait se permettre des petits commentaires personnels que l'on ne trouve pas dans la presse « sérieuse ».

Perles du Conseil

Edouard, mon cher Edouard

Mme Bouchart ne connaît pas encore bien la ville et ses équipements, c'est normal, elle ne s'y intéresse vraiment que depuis 3 mois. Elle ne sait donc pas que la salle de sport qui se situe près de la caserne des pompiers est la salle Edgar Quinet (comme la rue du même nom) et non Edouard Quinet. Allez, mettons que sa langue ait fourché...

Code général

M. Blet, jaune (euh, pardon jeune) élu comme chacun sait (on passe sur les 6 ans durant lesquels il était conseiller municipal et où il aurait eu le temps d'étudier le code général des collectivités territoriales...) a empêché M. Hénin de prendre la parole avant le vote relatif au compte administratif 2007, l'obligeant même à sortir de la salle. « C'est le code des collectivités » a-t-il déclaré. Eh bien non ! S'il l'avait lu, le code, il aurait vu que l'article L2121-14 stipule que « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. » Belle tentative pour empêcher l'opposition de s'exprimer. Heureusement Mlle Quenez a su prendre le relais de M. Hénin à la volée...

Collection

Lors de ce fameux conseil on a appris ce que Mme Bouchart avait dans son sac à main. Pas de tube de rouge à lèvres ou même de glace pour se refaire une beauté comme chez beaucoup de femmes, mais les tracts du Parti Communiste ! « J'en ai plein mon sac à main ! » Fétichiste ou collectionneuse ?